

sable du département, déclarant que cet édifice est absolument nécessaire, et en indiquant le coût probable. Nous devrions avoir aussi la pétition en question, pour connaître les raisons pour lesquelles on demande un nouveau bureau de poste.

Je répète que des améliorations de cette nature sont nécessaires à Québec et à Montréal, mais je m'opposerais également à un crédit considérable pour l'agrandissement du bureau de poste de Montréal, si nous n'avions pas par devers nous tous les renseignements nécessaires.

Sherbrooke. Construction d'une salle d'exercices militaires, \$20,000.

L'hon. M. FISHER : Le terrain est acheté, les plans sont faits et des soumissions seront demandées d'ici à quelques semaines.

M. WORTHINGTON : Quand la salle sera-t-elle finie et prête pour les exercices ?

L'hon. M. FISHER : L'entreprise sera concédée avant un mois, et j'espère que tout sera fini, pour le printemps de 1908.

M. WORTHINGTON : Le ministre sait-il quels arrangements ont été pris, pour loger les régiments, en attendant ?

L'hon. M. FISHER : Non; cela regarde le ministère de la Milice.

M. WORTHINGTON : Quel sera le coût probable de cet édifice ?

L'hon. FISHER : Environ \$80,000.

Saint-Jean. Bâtiments militaires; écuries pour la cavalerie, \$7,000.

M. MONK : Existe-t-il des écuries, actuellement ?

L'hon. M. FISHER : Des écuries temporaires, seulement. Il y a un dépôt de cavalerie à Saint-Jean (P.Q.), et comme il n'y avait pas d'écuries, il a fallu en construire.

M. MONK : Le département a-t-il une estimation du coût de ces bâtiments ?

L'hon. M. FISHER : Nous n'avons pas une estimation détaillée. Nous avons une demande du département de la Milice.

M. WORTHINGTON : Le département est-il saisi d'une proposition, pour vendre ou échanger les bâtiments actuels ?

L'hon. M. FISHER : Pas le département des Travaux publics.

M. MONK : Combien de chevaux entend-on loger dans ces écuries ?

L'hon. M. FISHER : 100, je crois.

M. ALCORN : L'honorable ministre peut-il donner des explications sur ces \$322.89, dépensés en publicité pour ces bâtiments de Saint-Jean.

L'hon. M. FISHER : Ce sont des demandes de soumissions par voie des journaux.

M. ALCORN : Dans quels journaux ?

L'hon. M. FISHER : Dans les journaux de la localité, ceux de Montréal, de Québec, d'Ottawa, et je ne sais pas jusqu'où, vers l'Ouest.

Trois-Rivières—Salle d'exercices militaires, \$15,000.

L'hon. M. FISHER : Cette salle est en cours de construction et presque finie.

M. MONK : Pour quelle somme l'entreprise a-t-elle été concédée ?

L'hon. M. FISHER : \$52,500; et le coût total sera probablement de \$70,000.

M. DANIEL : A combien de régiments cette salle doit-elle servir ?

L'hon. M. FISHER : Mes notes ne le disent pas.

M. MONK : Il n'y en a qu'un à Trois-Rivières.

M. WORTHINGTON : Un régiment de quatre compagnies, je crois ?

M. MONK : Pourquoi le coût est-il passé de \$50,000 à \$70,000 ?

L'hon. M. FISHER : L'entreprise a été concédée pour \$52,000. Puis il y a \$1,100 pour le plancher; \$1,425 pour les appareils de chauffage; \$2,000 pour les fils et les appareils électriques; \$5,000 pour l'ameublement; \$3,000 pour les trottoirs et la clôture; \$2,300 pour les dépenses diverses et surveillance et environ \$2,000 pour annonces, impressions et surveillance de l'architecte.

M. MONK : Je sais que c'est un rôle ingrat de critiquer les crédits affectés aux édifices publics, mais connaissant la ville de Trois-Rivières, comme je la connais, je considère cette dépense excessive, pour faire faire l'exercice à un régiment de quatre compagnies. Je suis presque certain que les hommes d'affaires de Trois-Rivières auraient préféré voir cette somme employée à améliorer le port, en vue du trafic considérable qui commence à venir de l'intérieur. Cela aurait été plus utile que cette salle d'exercice. Je sais que chaque circonscription aime à avoir des édifices publics, mais bien souvent et surtout dans ce cas-ci, la dépense eut été plus excusable, même en étant plus élevée, si elle eut été appliquée à quelque chose de plus utile.

L'hon. M. FISHER : Je suppose que les militaires avaient besoin de cette salle...

M. MONK : Non; je ne crois pas que c'est ce qui a eu lieu dans ce cas-ci. C'est généralement le député de la circonscription qui désire ériger un monument à sa mémoire—je ne parle pas de cette salle en particulier—et qui aime à voir son nom sur un bureau de poste ou un édifice quelconque. Dans bien des cas, on pourrait employer cet argent à des choses plus utiles, mais qui ne flatteraient pas autant la vanité du député.